

Vos questions / nos réponses

# Cannabis, schizophrénie et violences

Par [Profil supprimé](#) Postée le 18/03/2012 19:22

Bonjour,

Mon cousin à 25 ans, nous avons 3 semaines d'écart. Nous avons toujours été très proches, beaucoup moins depuis qu'il est tombé excessivement dans le cannabis, plus récemment dans l'héroïne et maintenant la méthadone.

Depuis son addiction, il est suivi (hôpital psy, éloignement, tribunal +sursis...), il a déclaré (non diagnostiqué) des symptômes de la schizophrénie (paranoïa, violences physiques et verbales). Ses parents subissent depuis des années son addiction, sa violence parfois extrême (armes blanches, coups, insultes devant les enfants..).

Afin de soulager ses parents, je vais le prendre quelques temps chez moi (j'ai le même âge que lui et vis seule). J'aimerais savoir quel discours avoir avec lui pour lui faire ouvrir les yeux sur son comportement, sur son avenir. Lorsque je discute avec lui, c'est une personne adorable, mais face à ses parents, c'est un monstre. Il me dit qu'il veut changer, qu'il a conscience de son comportement, mais rien ne change.

Je ne peux plus rester impuissante, un drame finira par arriver.

Que devons nous faire pour que cela cesse ? internement ? éloignement ? Comment faire pour lui ouvrir les yeux ? Comment faire interner une personne non consentante ?

Simon vient mardi soir chez moi, j'aimerais connaître le discours à tenir.

Merci d'avance pour votre aide,

---

**Mise en ligne le 20/03/2012**

Bonjour,

Il semblerait, d'après ce que vous dites, qu'au-delà de problématiques addictives, votre cousin présente des troubles d'ordre psychiatrique. Les produits qu'il consomme, plus particulièrement le cannabis, pourraient avoir révélé des troubles latents et continuer à les aggraver. Pour dire les choses autrement, même s'ils sont liés d'une certaine manière, les problèmes de votre cousin semblent relever de l'addictologie mais aussi et peut-être surtout de la psychiatrie.

Vous mettez en avant un troisième niveau tout aussi problématique, sa violence, qui ne peut, là encore, être appréciable exclusivement du point de vue des consommations de drogues ou des désordres psychiatriques. De la même manière que tous les consommateurs de drogues ne sont pas violents, toutes les personnes souffrant de désordres psychiatriques ne le sont pas non plus.

L'entremêlement de ces trois sphères occasionne vraisemblablement, et c'est ce que vous avez l'air de dire, de la difficulté au niveau des prises en charge puisque cela implique à la fois l'addictologie, la psychiatrie et la justice. Nous ne comprenons pas bien en revanche s'il bénéficie ou non d'un suivi et, si oui, de quel type de suivi.

Pour en revenir à vos questionnements plus précis dans l'idée que vous avez de le recevoir, de lui parler, de faire quelque chose pour lui, il paraît assez évident que vous ne pourrez pas vous substituer à la prise en charge dont votre cousin a vraisemblablement besoin auprès des professionnels compétents. Pour autant, vous pouvez l'écouter, le conseiller, le soutenir, l'orienter..., et c'est déjà beaucoup.

Plus concrètement, il n'existe aucune solution "toute faite", aucun discours "préparé" pour faire face à la situation rencontrée par votre famille devant ce proche en grande difficulté et probablement en grande souffrance. Aucun de vous, malgré vos bonnes volontés, n'aura à priori la "clef" pour faire cesser tout ça. Nous comprenons votre sentiment d'impuissance, vos craintes, votre souhait que tout rentre dans l'ordre et pensons qu'autant que votre cousin, l'ensemble des personnes concernées dans votre famille aurait besoin d'aide.

En réaction à toute violence que vous qualifiez de "parfois extrême", même si ce n'est pas simple, il paraît utile de faire intervenir la police. C'est une manière de mettre fin à une situation de crise et de signifier à votre cousin qu'il est allé trop loin, qu'il a franchi les limites.

Pour ce qui est de l'internement de personnes non consentantes c'est possible, sur demande d'un tiers, et à la condition qu'un médecin atteste de l'impossibilité de la personne à consentir à son hospitalisation du fait de sa pathologie mentale. Vous trouverez le détail de cette procédure en faisant une recherche sur internet sous l'intitulé "hospitalisation à la demande d'un tiers" ou "HDT".

Vous et votre famille pouvez également vous rapprocher de l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques (UNAFAM) pour obtenir plus d'informations, de conseils mais aussi du soutien. Cette association dispose d'une ligne d'écoute téléphonique, "**Ecoute Famille**", joignable au **01 42 63 03 03**, du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h. Leurs bénévoles assurent également des permanences dans chaque département. Vous trouverez ci-dessous un lien vers leur site internet.

Si d'autres questions se posent une fois que vous vous serez entretenue avec votre cousin, en fonction de ce qu'il pourra vous dire plus précisément de son "envie de changer" et de ce qu'il serait éventuellement prêt à faire pour ça, n'hésitez pas à nous recontacter au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7, de 8h à 2h).

Bien à vous.

---

**En savoir plus :**

- [UNAFAM](#)